

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2023

Date d'affichage de convocation
12 MAI 2023

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **20**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Trois

Le 22 mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Thérèse MALEM, Caroline LIGNOUX, Isabelle SALOME, Anne DEUDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Arnaud BOUTIER à Raymond BESCO, Magali DOUSSE à Fabienne BELLIN-WEILL, Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD, Yolande GROBON à Jean TANCEREL, Denis VERGNIAULT à Patrick MARQUET, Slimane MOALLA à Nicolas LARGESSE, Marie-Pierre STRIOLO à Denis GUYARD, Charles RENARD à Laurence RENARD, Stéphane BOUCHARD à Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

22 MAI 2023

Objet :

**Installation de M. BOUCHARD
en remplacement de M.
FARGIER, démissionnaire**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121.1 et L. 2121.4,

VU le Code électoral,

VU la démission de Monsieur Jean-Luc FARGIER par courrier reçu en date du 7 avril 2023,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a dument informé Monsieur le Préfet des Yvelines et Madame la Sous-Préfète de Rambouillet, qui en a pris acte,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L. 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »,

CONSIDERANT que le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste « Magny Citoyens » déposée en Préfecture est Monsieur Stéphane BOUCHARD,

CONSIDERANT que Monsieur Stéphane BOUCHARD a été informé de l'ensemble de ces éléments par convocation à la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- **Article 1: PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Stéphane BOUCHARD en qualité de Conseiller municipal.
- **Article 2: PREND ACTE** de la modification du tableau du Conseil Municipal comme suit :

1 Bertrand HOUILLON
2 Frédérique DULAC
3 Tristan JACQUES
4 Laurence RENARD
5 Roberto DRAPRON
6 Emilie STELLA
7 Arnaud BOUTIER
8 Magali DOUSSE
9 Jean TANCEREL
10 Eliane GOLLIOT
11 Brigitte BOUCHET
12 Denis GUYARD
13 Raymond BESCO
14 Yolande GROBON
15 Fabienne BELLIN-WEILL
16 Patrick MARQUET
17 Guérigonde HEYER
18 Denis VERGNIAULT
19 Slimane MOALLA
20 Chrystèle GUILLARD
21 Marie-Pierre STRIOLO
22 Salem LABRAG
23 Charles RENARD
24 Nicolas LARGESSE
25 Thérèse MALEM
26 Caroline LIGNOUX
27 Isabelle SALOME
28 Anne DEUDON
29 Stéphane BOUCHARD

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne le sur le site internet de la ville : **24 MAI 2023**

Certifiée exécutoire le : **24 MAI 2023**

Le Maire

Le Secrétaire de Séance



B. HOUILLON



F. DULAC